

ALTEN
Société anonyme au capital de 31 302 535,89 Euros
Siège social : 40 avenue André Morizet – 92100 Boulogne Billancourt
348 607 417 R.C.S. Nanterre

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

1) Bilan du précédent programme

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 13 mai 2005 au 31 mai 2006 :

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte (1)	0.000041%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois (2)	0
Nombre de titres détenus en portefeuille (1)	1285
Valeur comptable du portefeuille (1)	35 238,21euros
Valeur de marché du portefeuille (1)	35 238,21 euros

(1) Au 31 mai 2006

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme

	Flux bruts cumulés (1)*		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme**			
	Achats	Ventes/ Transferts***	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	109 183	109 204	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Echéance maximale moyenne (2)						
Cours moyen de transaction (3)	25.12	25.31				
Prix d'exercice moyen (4)						
Montants	2 742 676 . 96	2 688 023.24				

2) Répartition par objectifs des titres détenus au jour de la publication du présent descriptif :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 1285 représentant 0,000041 % du capital de la société.

Nombre de titres détenues répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AFEI : 1285
- Opérations de croissance externe : 0
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

3) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 27 juin 2006
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 4 % soit 1 225 106 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 1285 (soit 0.000041 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 223 821 actions sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 40 euros
- **Objectifs par ordre de priorité décroissant** :
 - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Alten par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
 - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
 - Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
 - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
 - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans la limite de 4 % du capital, conformément à l'autorisation consentie par la douzième résolution à caractère extraordinaire de l'assemblée générale mixte du 22 juin 2005.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 27 juin 2006 soit jusqu'au 26 décembre 2007.

La présente publication est disponible au siège social ainsi qu'auprès de la société Générale assurant le service titres de notre société, pour toute personne en faisant la demande.

Pour toute information : comfi.@alten.fr